



Département du TARN  
Arrondissement de CASTRES

Envoyé en préfecture le 17/09/2024  
Reçu en préfecture le 17/09/2024  
Publié le 17/09/2024  
ID : 081-218102713-20240911-DC2409110071-CC

**DECISION N° DC-240911-0071**  
**(Commande Publique)**  
**Marché sans publicité ni mise en concurrence**  
**(Art. L.2511-1 à L.2511-5 du Code la commande Publique)**

**« Contrat de partenariat Consultant en recrutement »**

M. le Maire de Saint-Sulpice-la-Pointe,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code de la commande publique ;
- Vu la délibération du Conseil municipal n° DL-240229-032 du 29 février 2024 relative aux délégations d'attributions du Conseil au Maire ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal n° DL-230926-131 du 26 septembre 2024 portant projet d'acquisition de locaux pour la création d'un centre public de santé ;
- Vu le contrat de partenariat avec Appel Medical Search, par Randstad, dans le cadre d'une mission d'approche directe d'un médecin généraliste (f/h) ;
- Considérant le risque de désertification médicale, du fait de la diminution constante du nombre de médecins généralistes exerçant à Saint-Sulpice-la-Pointe ;

**DÉCIDE**

- Article 1.** De signer le contrat de partenariat avec Appel Medical Search par Randstad, (9-11 rue Matabiau Espace Jeanne d'Arc 31000 TOULOUSE), dans le cadre d'une mission d'approche directe de médecins généralistes (f/h) pour un montant de 15 000 € HT par médecin.
- Article 2.** De charger le Directeur Général des Services d'exécuter la présente décision dont une ampliation sera transmise à M. le Sous-Préfet de Castres (Tarn).
- Article 1.** De mentionner que la présente décision sera publiée conformément à la réglementation en vigueur puis portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Saint-Sulpice-la-Pointe, le 11 septembre 2024

Le Maire

Raphaël BERNARDIN

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

*Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.*

Envoyé en préfecture le 17/09/2024

Reçu en préfecture le 17/09/2024

Publié le 17/09/2024

ID : 081-218102713-20240911-DC2409110071-CC

 | **appel medical search**  
par randstad.



## contrat de partenariat

le 2 mai 2024  
entre la Commune de Saint Sulpice la  
Pointe et Appel Médical Search

pour une mission d'approche directe  
d'un **médecin généraliste f/h**

votre contact Appel Médical Search.

Sandrine FABRE - Consultante

Tél : 06.99.10.40.29

sandrine.fabre@appelmedicalsearch.com

9-11, Rue Matabiau  
Espace Jeanne d'Arc  
31000 TOULOUSE



Nous nous engageons dans la lutte contre les discriminations et pour l'égalité professionnelle f/.h.

## entre les soussignés.

La Société Select TT – marque Appel Médical, S.A.S au capital de 155 006 250 euros dont le siège social est sis 276 avenue du Président Wilson 93211 Saint-Denis La Plaine cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro B 304 381 379, prise en la personne de **Mme FABRE Sandrine**, Consultante, agissant pour l'établissement secondaire Appel Médical Search, dont le n° SIRET est 30438137900862, sis 9-11 rue Matabiau 31000 TOULOUSE et dûment habilitée à l'effet des présentes.

Ci-après la Société Appel Médical Search,

d'une part,

La Commune de Saint Sulpice la Pointe sis Parc Georges Spénale 81 370 SAINT SULPICE LA POINTE Siret 21810271300110 pris en la personne de **Monsieur Raphaël BERNARDIN**, Maire et dûment habilité à cet effet.

d'autre part.

il a été convenu ce qui suit :

# 1- objectifs de la mission.

Dans le cadre d'un remplacement, la Commune de de Saint Sulpice La Pointe charge Appel Médical Search du recrutement suivant : **médecin généraliste (f/h) statut libéral** pour intégrer sa maison de santé.

Une équipe dédiée de proximité à vos côtés :

→ Sandrine FABRE, Consultante recrutement

l'approche directe  
et approche par  
scénarii  
téléphoniques.



Cette méthode consiste – sur la base d'un profil prédéfini – à aller chercher le candidat là où il exerce.

Au lancement de chaque mission, nous identifions les médecins de la spécialité recherchée afin d'établir une liste de candidats potentiels qui seront approchés – un à un – par téléphone et mail.

Chaque consultant dispose d'un accès à LinkedIn qui lui permet d'approcher des candidats: médecins, internes, chefs de cliniques assistants etc.. sur des établissements et des secteurs géographiques définis en France comme à l'étranger.

un réseau.



Nous construisons et développons depuis 10 ans une base de données comptant actuellement plus de 80 000 médecins toutes spécialités confondues et un partenariat avec les agences spécialisées dans le remplacements en intérim et vacation médecins.

## 2- honoraires.

Les honoraires Appel Médical Search sont fixés de manière forfaitaire et définitive.

Pour la mission décrite ci-dessus les honoraires sont de :

15 000 € H.T (+ 20 % de TVA) par médecin,

quelle que soit la quotité de travail de ce dernier.

(quinze mille euros + 20 % de TVA)

Les règlements s'entendent par virement ordinaire à l'exclusion de tout autre moyen de paiement, dans un délai de **45 (quarante cinq) jours nets** date de facturation. En l'absence de règlement dans les délais prévus, Appel Médical Search se réserve le droit de suspendre le déroulement de la mission jusqu'au règlement effectif.

Facturables de la manière suivante :

A la signature du contrat de partenariat

30% soit 4 500 € H.T

Cette phase comprend :

- La rencontre, en physique ou visio, avec les différents acteurs de votre établissement,
- L'étude du poste et la mise en avant d'un profil recherché,
- La rédaction d'une annonce validée par le client et sa diffusion sur l'ensemble de nos jobboards partenaires et auprès des médecins de notre base de données,
- La diffusion des annonces auprès des associations, fédérations, sociétés savantes et facultés,
- La mise en place d'un processus d'approche par scénarii téléphoniques,
- La mise en place d'un processus d'approche directe,

- La présélection des candidats : entretiens téléphoniques, et ou physique / visioconférence,
- Un rapport de mission mensuel.

#### A la présentation du premier candidat

30% soit 4 500 € H.T

Cette phase comprend :

- La présentation au Client physique/visioconférence, du premier candidat retenu et les suivants. La présentation candidat n'est facturée qu'une seule fois même si plusieurs candidats sont reçus en entretien,
- La présentation candidat en entretien physique ou en visioconférence,
- La présentation du dossier de candidature de chaque candidat : compte rendu de l'entretien, CV, numéro RPPS du candidat,
- La participation à la sélection des candidats,
- Prise de références à la demande du client et sous réserve d'acceptation du candidat.

#### Le solde à la signature de la promesse d'embauche

6 000 € H.T

Cette phase comprend :

- L'accompagnement à la signature de la promesse d'embauche,
- Le suivi d'intégration du candidat retenu et un bilan de suivi auprès du client,
- **Une garantie de six (6) mois. (cf article 8)**

## prestations complémentaires.



## pack recruter.

La rédaction d'une annonce qui pourra être validée par le Client avant diffusion s'il le souhaite sur LinkedIn (Jobslot), la diffusion d'un post et relai de l'annonce auprès de notre réseau LinkedIn.

Accès à la base de données LinkedIn via une licence LinkedIn Recruiter.

## montant de la prestation

2 000 € H.T facturables à la signature du présent contrat - **OFFERT**

cocher cette case si vous souhaitez bénéficier de cette prestation additionnelle



## Vidéo Marque Employeur.

Nous prenons en charge le tournage ainsi que le montage de votre vidéo Marque Employeur dont l'objectif est de vendre le ou les postes à pourvoir dans votre établissement.

Détail de la prestation :

1. Réunion de cadrage minimum 3/4 semaines avant le tournage ==> temps 30 min/1h
2. Obtention de toutes les autorisations pour filmer en interne (filmer les patients si possible, le personnel, l'établissement, chambres, parties communes, etc) et externe (autorisation de la ville/commune pour filmer avec un drone à plus de 200m de hauteur)
3. Envoi des questions posées lors du tournage 3 semaines avant
4. Réunion suite au document complété par le client (temps 1h)
5. Mise à disposition d'un planning détaillé en amont du tournage

Suite au tournage :

1. Envoi de la vidéo montée et finalisée au client
2. Promotion de la vidéo : posts LinkedIn sponsorisés sur la page Appel Médical - annonces mises en avant sur les jobboards

Toutes nos vidéos sont livrées en version Full HD (1920p) ou HD (720p), selon vos besoins. Dans le cadre de cette offre toute candidature qui interviendra spontanément auprès du client durant la période de diffusion de la vidéo sera intégrée à nos process. Cela signifie que chaque candidature reçue en direct par le client devra être intégrée dans le process de recrutement du prestataire. Le Client s'engage à informer Appel Médical Search dans les plus brefs délais des candidatures reçues en direct.

#### montant de la prestation

5.000 € H.T facturables à la signature du présent contrat

cocher cette case si vous souhaitez bénéficier de cette prestation additionnelle



#### Assessment center.

L'assessment center est un outil d'évaluation pour mettre en œuvre les meilleures conditions d'intégration du candidat sélectionné.

Les candidats présélectionnés seront évalués par un assessment center, sur une 1/2 journée ou une journée complète. L'assessment comprend des mises en situation avec jeux de rôle, des questionnaires de personnalité, de logique, de motivation, suivi d'un entretien structuré.

Randstad Risesmart, société indépendante d'Appel Médical Search, est notre sous-traitant pour cette prestation.

#### montant de la prestation

forfait de 1700 € HT à 3000 € H.T par candidat évalué facturables à la réalisation de la prestation

cocher cette case si vous souhaitez bénéficier de cette prestation additionnelle

### 3- embauche ultérieure d'un candidat présenté par Appel Médical Search.

Dans le cas où un candidat présenté par Appel Médical Search ne ferait pas l'objet d'une offre par le client ou refuse cette dernière et qu'il est employé par le Client ou une autre structure du

même groupe ou collabore avec lui dans un délai de 24 mois (vingt-quatre mois) suivant la date du premier entretien avec le Client, le Client devra payer la totalité des honoraires prévus à l'article 2.

## 4- en cas de journée d'essai.

Dans le cas où un candidat présenté par Appel Médical Search ferait l'objet de journée d'essai celles-ci seront facturées de la façon suivante :

Honoraires Appel Médical Search : 150,00 EUR H.T. par journée ou demi-journée travaillée.

Les honoraires seront facturés comme suit :

- Prise de poste : 100 % des honoraires

## 5- en cas d'embauche en CDD.

Dans le cas où un candidat présenté par Appel Médical Search ne ferait pas l'objet d'une offre CDI par le client ou refuse cette dernière et qu'il est employé en CDD pour le compte du Client ou d'une autre structure du même groupe, le Client devra payer les honoraires prévus pour un Contrat à Durée Déterminée soit 2 500 euros H.T. (deux mille cinq cent euros) par mois de présence du candidat.

Si à l'issue du CDD, le Client souhaite reconduire le contrat en CDI, nous établirons une nouvelle facture correspondant aux honoraires cités ci-dessous.

## 6- embauche de candidats supplémentaires.

Si plusieurs candidats présentés par notre cabinet sont finalement recrutés par le Client ou d'une autre structure du même groupe, il sera perçu pour chaque candidat supplémentaire autant d'honoraires que de candidats recrutés. Cette condition s'applique dans un délai de vingt-quatre (24) mois suivant la présentation des candidats, à charge pour le client d'informer Appel Médical Search de tous recrutements additionnels.

Les données, et notamment les CV de candidats transmis par Appel Médical Search au client sont strictement confidentiels. Ainsi, le client ne pourra pas transmettre ces données à un tiers, y compris toute filiale ou tout établissement du client ou autre que celui auquel est rattaché le demandeur. A défaut, le client sera redevable envers Appel Médical Search d'une indemnité égale au prix de la prestation définie dans l'article 2.

En cas de recrutement du/de la conjoint-e sur le même établissement ou groupe, le Client devra payer la totalité des honoraires prévus à l'article 2. Cette condition s'applique dans un délai de vingt-quatre (24) mois suivant la présentation des candidats, à charge pour le client d'informer Appel Médical Search de tous recrutements additionnels.

En cas de recrutement du/des confrère/consoeur(s) sur le même établissement ou groupe, le Client devra payer la totalité des honoraires prévus à l'article 2. Cette condition s'applique dans un délai de huit (8) mois suivant la présentation des candidats, à charge pour le client d'informer Appel Médical Search de tous recrutements additionnels.

Si, à l'issue du premier recrutement, le client souhaite nous missionner sur une nouvelle recherche, un nouveau contrat sera établi.

Tout candidat approché (même non évalué) par notre cabinet et présent dans nos rapports de missions, fera l'objet du déclenchement de facturation de présentation candidat dès lors que celui-ci prendra directement contact avec l'établissement par tous moyens.

## **7- annulation ou modification de la mission.**

Toute modification significative de la recherche en cours de mission entraînera la signature d'un nouveau contrat.

Toute annulation de la mission de recrutement par le Client, pour des raisons indépendantes d'Appel Médical Search, intervenant après la date de signature du présent contrat et avant la présentation des candidats sélectionnés, entraînera une facturation de 80% du montant de la facture présentation candidat.

## **8- garantie.**

En cas de rupture du contrat intervenant dans les 6 mois suivant l'intégration du nouveau collaborateur (premier jour de prise de poste), nous nous engageons à reprendre le processus de recrutement.

La garantie est également applicable en cas de rupture de la promesse d'embauche.

La garantie est valable une fois par poste.

Il appartiendra alors au Client, dans cette hypothèse, sous peine de déchéance de la garantie, d'en informer, par écrit, Appel Médical Search dans un délai de sept (7) jours ouvrés à compter de la rupture et l'inviter à reprendre la mission.

La mise en œuvre de la garantie prévue au présent article est soumise aux conditions suivantes :

- Le candidat initialement placé ne sera engagé à nouveau, ni par le Client, ni par toute autre société, entreprise ou personne physique se trouvant directement ou indirectement dans un lien de dépendance avec le Client, pendant un délai d'un an à compter du jour succédant la rupture du contrat de travail ;
- Le Client ne doit pas avoir fait usage au préalable et pour le même Contrat de ladite garantie.
- Le renouvellement de la mission ne jouera pas dans les cas suivants :
  - ◆ Restructuration, fusion ou absorption du Client,
  - ◆ Licenciement pour cause économique, décès, accident ou maladie du candidat,
  - ◆ Non respect, par le Client, des engagements pris dans le cadre du Contrat,
  - ◆ Modification substantielle de poste,
  - ◆ Non règlement de la totalité des honoraires échus dans les délais convenus.

## 9- durée du contrat.

La mission est conclue pour une durée maximale de douze (12) mois.

## 10- exclusivité.

Aucune exclusivité n'est prévue au contrat.

## 11- confidentialité.

Tous les documents transmis par Appel Médical Search au Client concernant des candidats sont strictement confidentiels et doivent être traités comme tels. Il appartient au responsable destinataire au sein de l'entreprise de s'en assurer. Appel Médical Search ne saurait être tenu responsable des conséquences éventuelles de leur divulgation par des tiers ou à des tiers.

Réciproquement, Appel Médical Search garantit la confidentialité des informations concernant le Client qui auraient pu être portées à sa connaissance dans le cadre du présent contrat de partenariat.

## 12- intégralité du contrat.

Le présent contrat de partenariat contient l'intégralité des termes et conditions sur lesquels les parties se sont mises d'accord. Il annule et remplace toute déclaration, négociation, engagement, communication orale ou écrite et tout document relatif à son objet.

## 13- attribution de juridiction.

Le présent acte et les relations entre les parties sont soumis au droit français. Les difficultés relatives à la validité, l'application ou à l'interprétation des présentes seront soumises au tribunal de commerce de Paris auquel les parties attribuent compétence territoriale, quel que soit le lieu d'exécution ou le domicile du défendeur. Cet article, par accord express des parties, s'applique également en cas de procédure de référé, de pluralité de défendeur ou d'appel en garantie.

## 14- références.

Sauf contre-indication du Client, nous nous permettons de vous inclure à nos références clients afin que des établissements souhaitant faire appel à nous puissent vous contacter afin d'échanger avec vous concernant notre collaboration.

## 15- protection des données personnelles.

Les Parties se conforment en toutes circonstances à l'ensemble des lois et réglementations relatives à la protection des données à caractère personnel, afin d'assurer des traitements sécurisés, minimisés et transparents à l'égard des personnes concernées.

En application des rôles imposés par le droit du travail à chaque Partie et des prescriptions du droit des données personnelles, les Parties reconnaissent que le simple fait d'être destinataire des résultats du traitement de l'autre Partie n'a pas d'incidence sur leur qualité de tiers à ces traitements. Les traitements ultérieurs réalisés par la Partie destinataire n'entraînent aucune relation de sous-traitance. Chaque Partie demeure un responsable de traitement distinct, autonome dans la définition des finalités et moyens de ses traitements.

Le Prestataire est responsable des traitements qu'il met en œuvre pour réaliser la prestation de placement. Ces traitements s'achèvent par la communication des dossiers de candidature.

Le Client est responsable des traitements qu'il met en œuvre postérieurement à la communication des candidatures afin de les examiner, y compris lorsqu'ils sont réalisés par des sous-traitants du Client.

Chaque Partie notifie ses traitements aux personnes concernées, et répond aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées pour les traitements dont elle est responsable.

Chaque Partie s'engage à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer le respect des règles et la sécurité des données qu'elle collecte de son propre chef ou dont elle est destinataire. Chaque Partie s'engage, en cas de traitement hors de l'espace économique européen, à respecter les règles relatives aux traitements transfrontaliers de données.

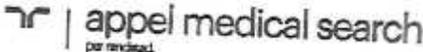
Toute communication de données ne peut intervenir que dans les limites légales et dans le respect des engagements précédents. Les Parties se communiquent mutuellement les données de contact des interlocuteurs métiers.

## **16- éléments à nous communiquer.**

Nous vous serions reconnaissant de nous transmettre le présent contrat dûment paraphé et signé par vos soins pour débiter la prestation.

Par la signature du présent Contrat les Parties reconnaissent avoir pris connaissance et accepter les présentes conditions générales de prestations de recrutement (CGP) disponibles sur demande auprès de votre interlocuteur. Le Client reconnaît alors avoir pris connaissance des CGP qui s'appliqueront dans les termes non modifiés par le présent Contrat.

Nous vous remercions de votre confiance et restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

|  |  |
|--|--|
| pour La Commune de Saint Sulpice La Pointe | pour Appel Médical Search  |
| Monsieur Raphaël BERNARDIN<br>Maire        | Sandrine FABRE<br>Consultante recrutement  |
| signature, date et tampon                  | Fait à Toulouse, le 7 mai 2024<br>signature et tampon<br><br><br>Espace Jeanne d'Arc<br>9-11 rue Matabiau<br>31000 TOULOUSE<br>Tél. : 05 61 52 53 53 - 05 34 41 45 13<br>SIREN 304 381 379 - NAF 7820Z |